

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 00049

Numéro SIREN : 421 409 236

Nom ou dénomination : CIMLEC INDUSTRIE

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2022 sous le numéro de dépôt 10870



Cimlec Industrie
Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Cimlec Industrie

Exercice clos le 31 décembre 2021

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Cimlec Industrie,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Cimlec Industrie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Décision IFRIC-ANC : évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite au 1^{er} janvier 2021 » exposée dans le point 1.3 de l'annexe des comptes annuels qui expose les changements de méthodes comptables résultant de l'application d'une nouvelle réglementation comptable (recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n°2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021).

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- ▶ Votre société constitue une provision pour dépréciation des titres de participation selon les modalités décrites dans la note 2.5 de l'annexe des comptes annuels. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour estimer la valeur actuelle des titres des sociétés détenues. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues, des évaluations qui en résultent, et des dépréciations effectuées, le cas échéant.
- ▶ Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques liés à son activité, tel que cela est exposé dans la note 2.9 de l'annexe des comptes annuels. Notre appréciation des provisions s'est fondée sur l'analyse des processus mis en place par la direction pour identifier et évaluer les risques, sur une revue approfondie des risques identifiés et des estimations retenues, et sur un examen des événements postérieurs venant corroborer ces estimations. Dans le cadre de nos appréciations, nous avons examiné le caractère raisonnable de ces estimations.
- ▶ Votre société constitue des provisions pour couvrir les engagements vis-à-vis du personnel, tel que cela est exposé dans la note 2.10 de l'annexe des comptes annuels. Notre appréciation des provisions constituées s'est fondée sur le contrôle des hypothèses et des méthodes d'évaluation retenues. Nous avons apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 1^{er} avril 2022

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Pierre Bourgeois

COMPTES ANNUELS

Société : CIMLEC INDUSTRIE

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Siège social : 1 rue Chappe ZI des Garennes 78130 LES MUREAUX

Date de clôture : 31/12/2021

COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif.....	3
Bilan passif.....	4
Compte de résultat.....	5
Compte de résultat (suite).....	6
ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS.....	7
I - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS.....	8
II - REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	10
III - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN.....	15
1. Immobilisations.....	16
2. Amortissements.....	18
3. Provisions.....	19
4. Créances et dettes.....	21
5. Variation des capitaux propres.....	23
6. Nombre et valeur nominale des composants du capital social.....	23
7. Charges à payer.....	24
8. Produits à recevoir.....	24
9. Produits & Charges constatés d'avance.....	25
IV - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT.....	26
1. Ventilation du chiffre d'affaires.....	27
2. Résultat financier.....	27
3. Résultat exceptionnel.....	28
4. Transferts de charges.....	28
5. Effectifs.....	28
6. Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux.....	28
7. Impôts sur les bénéfices.....	29
V- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS.....	30
1. Engagements donnés.....	31
2. Engagements reçus.....	31
3. Crédit-bail.....	31
4. Engagements en matière de location simple immobilière.....	31
5. Fiscalité différée.....	31
6. Liste des filiales et participations.....	32
7. Identité des sociétés consolidantes.....	33
8 . Autres opérations non inscrites au bilan.....	33
9. Avantages au personnel.....	33

Bilan actif

BILAN-ACTIF	Exercice 2021			Exercice 2020
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement	67 544	67 544		
Frais de développement	1 355 539	1 341 427	14 112	72 680
Concessions,brevets et droits similaires	485 402	443 486	41 916	80 022
Fonds commercial	5 524 299	531 749	4 992 550	4 992 550
Autres immobilisations incorporelles	119 313	115 132	4 181	12 493
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	7 552 096	2 499 338	5 052 759	5 157 745
Terrains	15 841	303	15 538	15 598
Constructions	1 163 148	1 135 424	27 724	36 973
Installations techniques, matériel	1 676 128	1 426 492	249 636	219 824
Autres immobilisations corporelles	1 125 090	965 553	159 537	247 070
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	3 980 207	3 527 772	452 435	519 465
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations	734 606		734 606	734 606
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	135 475		135 475	90 009
Autres immobilisations financières	232 653		232 653	270 080
TOTAL immobilisations financières	1 102 734		1 102 734	1 094 695
Total Actif Immobilisé (II)	12 635 037	6 027 110	6 607 928	6 771 905
Matières premières, approvisionnements	1 199 294	672 182	527 112	509 951
En cours de production de biens	126 808	114 085	12 723	65 580
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	419 276	419 276		
Marchandises				
TOTAL Stock	1 745 379	1 205 543	539 835	575 531
Avances et acomptes versés sur commandes	289 499		289 499	122 935
Clients et comptes rattachés	8 923 070	134 302	8 788 768	10 473 260
Autres créances	3 758 364		3 758 364	1 979 094
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	12 681 434	134 302	12 547 133	12 452 354
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités	500 561		500 561	956 850
TOTAL Disponibilités	500 561		500 561	956 850
Charges constatées d'avance	808 323		808 323	647 778
TOTAL Actif circulant (III)	16 025 196	1 339 845	14 685 351	14 755 447
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	28 660 233	7 366 955	21 293 279	21 527 352

Bilan passif

BILAN-PASSIF	Exercice 2021	Exercice 2020
Capital social ou individuel (dont versé : 1 245 000)	1 245 000	1 245 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	210 000	210 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)	90 000	90 000
TOTAL Réserves	300 000	300 000
Report à nouveau	-397 673	1 400 536
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	941 440	-2 028 973
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	59 606	52 215
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	2 148 374	968 778
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques	2 062 178	2 110 689
Provisions pour charges	2 174 819	2 746 955
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	4 236 997	4 857 644
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)		
TOTAL Dettes financières		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	592 622	674 736
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 523 185	3 028 059
Dettes fiscales et sociales	6 095 709	7 032 144
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 466 495	2 343 274
TOTAL Dettes d'exploitation	11 678 010	13 078 212
Produits constatés d'avance	3 229 898	2 622 717
TOTAL DETTES (IV)	14 907 908	15 700 930
Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	21 293 279	21 527 352

Compte de résultat

Compte de résultat		Exercice 2021			Exercice 2020
		France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services		31 628 150	1 506 078	33 134 228	30 535 454
Chiffres d'affaires nets		31 628 150	1 506 078	33 134 228	30 535 454
Production stockée				-105 713	-101 741
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation				75 083	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				1 193 015	2 835 335
Autres produits				429 619	99 220
Total des produits d'exploitation (I)				34 726 231	33 368 268
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				1 060 504	553 082
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				-17 161	151 225
Autres achats et charges externes				16 846 892	15 918 423
Impôts, taxes et versements assimilés				550 491	660 859
Salaires et traitements				10 664 704	10 357 249
Charges sociales				3 977 394	4 271 009
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements		288 452	515 615
		Dotations aux provisions			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions			17 050	1 353 766
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			394 088	960 329
Autres charges				39 670	664 075
Total des charges d'exploitation (II)				33 822 084	35 405 630
RÉSULTAT D'EXPLOITATION				904 147	-2 037 363
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
Autres intérêts et produits assimilés				282	56
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)				282	56
Dotations financières aux amortissements et provisions				10 539	16 144
Intérêts et charges assimilées				2 608	1 736
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)				13 147	17 880
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				-12 865	-17 824
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)				891 282	-2 055 186

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	Exercice 2021	Exercice 2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	579	955
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)	579	955
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	628	185
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 277	10
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	7 391	
Total des charges exceptionnelles (VIII)	10 296	195
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	-9 717	760
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-59 876	-25 453
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	34 727 091	33 369 279
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	33 785 651	35 398 252
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	941 440	-2 028 973

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Société : CIMLEC INDUSTRIE

Le total bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élève à 21 293 278,72 euros. La société dégage un résultat de 941 440,48 euros pour l'exercice.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier 2021 au 31 décembre 2021.

I - ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS

1. Impact de l'épidémie de COVID-19 sur les activités de SPIE

Dès le début de la crise sanitaire survenue à compter de mars 2020, SPIE a mis en œuvre et maintenu sur l'année 2021 toutes les actions nécessaires pour protéger ses employés ainsi que l'ensemble de ses parties prenantes, et pour limiter les conséquences sur ses opérations et ses résultats financiers.

Dans le contexte exceptionnel de crise lié à la Covid-19, SPIE a bien résisté à la succession de crises et de bouleversements rencontrés au cours des deux dernières années. Le caractère essentiel des activités du Groupe pour ses clients a été particulièrement mis en évidence. La vitalité des marchés du Groupe et la pertinence de son positionnement au service de la transition énergétique et de la transformation numérique de ses clients a été une fois de plus mis en lumière.

En 2021, le Chiffre d'Affaires du Groupe est revenu au niveau de 2019, et la marge dépasse celle d'avant crise. L'activité a retrouvé le chemin de la croissance en France, et a continué à être très soutenue en Allemagne et en Europe centrale.

Grâce à une bonne génération de cash, le groupe a réduit son endettement.

Dans le cadre de sa croissance externe, SPIE a réalisé sept acquisitions de sociétés, dont cinq en Allemagne et en Europe centrale, et deux en France, qui représentent un chiffre d'affaires total acquis d'environ 252 millions d'euros annuels.

Le plan de développement de SPIE est solide. A ce titre, SPIE dispose d'une importante marge de manœuvre financière et d'une activité soutenue par des marchés dynamiques, qui lui permettent de faire face aux effets de la crise sanitaire.

2. Plan d'actionnariat salarié " SHARE FOR YOU 2021"

Une offre de souscription au capital de la société SPIE SA réservée aux salariés (ORS), dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe SPIE existant (« PEG »), a été réalisée du 1er au 21 octobre 2021.

Cette souscription était réservée aux salariés, anciens salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société et de ses filiales françaises et étrangères, détenues directement ou indirectement, adhérentes d'un plan d'épargne d'entreprise du Groupe SPIE.

Pour cette nouvelle édition de « Share For You », les collaborateurs de SPIE ont bénéficié d'une décote de 30% appliquée sur un prix de référence établi à 20,144 euros. Le prix de souscription d'une action SPIE s'est donc élevé à 14,11 euros.

Par ailleurs, chaque souscripteur a bénéficié d'un abondement sous forme d'un complément d'actions versé par SPIE, plafonné à 10 actions. Ainsi, une action complémentaire a été versée à chaque souscripteur pour chaque action souscrite, dans la limite de 10 actions.

Près de 11 000 salariés, issus de 13 pays différents, ont souscrit au plan, dont 3 500 pour la première fois. Les souscriptions ont atteint un montant de 34,0 millions d'euros (après décote).

A l'issue de cette opération, le 14 décembre 2021, 2 515 846 actions ordinaires nouvelles ont été émises par la société SPIE SA.

3. Décision IFRIC-ANC : évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite au 1er janvier 2021

Pour l'élaboration des comptes de l'exercice 2021, la société a appliqué la recommandation de l'Autorité des Normes Comptables n° 2013-02 du 7 novembre 2013 modifiée le 5 novembre 2021, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite.

Selon cette nouvelle approche, à partir du moment où, d'une part, aucun droit n'est acquis en cas de départ avant l'âge de la retraite et, d'autre part, les droits plafonnent après un certain nombre d'années d'ancienneté (N), ce sont les N dernières années de carrière du salarié dans l'entreprise qui lui confèrent les droits au moment de son départ en retraite. Cette méthode d'évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite consiste à linéariser l'acquisition des droits sur la période précédant la retraite et permettant d'obtenir les droits plafonnés.

En conséquence, au 1er janvier 2021, la première application de la décision de l'ANC conduit à réduire le montant de la provision pour Indemnités de Départ en Retraite à hauteur d'un montant de 230 764 €. La contrepartie de cette variation des engagements a été constatée en capitaux propres (Report à Nouveau).

4. Crédit d'Impôt Recherche

Une nouvelle démarche au titre du Crédit Impôt Recherche a été engagée avec la création de SPIE France. Cette dernière s'est dotée de nouvelles ressources et de nouveaux moyens permettant, à l'ensemble des entités détenues par SPIE France, de déterminer et donc de prendre en compte le crédit d'impôt dans l'exercice concerné.

La démarche a permis à CIMLEC Industrie de prendre en compte un montant partiel du crédit d'impôt 2020, le complément de -2 512 euros au titre de l'exercice 2020 a été comptabilisé en 2021.

La société a bénéficié d'un crédit d'impôt en faveur de la recherche de 62 388 euros au titre de l'exercice 2021. Il ne pourra pas être imputé sur le montant de la liquidation de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2021 acquitté en 2022, il sera donc reporté sur les 3 exercices suivants conformément aux modalités prévues par le C.G.I.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2021 sont présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et en suivant les prescriptions du Plan Comptable Général et du Plan Comptable Professionnel pour les Industries du Bâtiment et des Travaux Publics et ce, dans le respect des principes de prudence et de continuité conformément aux hypothèses de base :

Continuité de l'exploitation

Permanence des méthodes

Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

1. Reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat

La méthode de reconnaissance du chiffre d'affaires et du résultat des affaires est la méthode dite à l'avancement. Le chiffre d'affaires et le résultat sont constatés par application d'un pourcentage d'avancement au chiffre d'affaires et au résultat à terminaison.

Ce pourcentage d'avancement est déterminé en fonction des coûts encourus , représentant au mieux le degré d'avancement technique de chaque affaire selon la nature de l'activité.

L'avancement par les coûts est calculé pour chaque contrat pris séparément à partir des coûts comptabilisés au titre du contrat, rapportés aux coûts estimés à fin d'affaire. Ces coûts incluent les coûts directs du contrat, ainsi qu'une quote-part des coûts indirectement rattachables au contrat, les charges financières n'étant pas incluses dans ces coûts. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

L'avancement par la facturation est calculé pour chaque contrat pris séparément à partir de la facturation réalisée au titre du contrat, rapportée à la facturation totale contractualisée. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de charges à payer ou de charges constatées d'avance lorsque les coûts comptabilisés ne sont pas en phase avec l'avancement des travaux.

L'avancement des affaires de maintenance est calculé prorata temporis. Ce principe entraîne l'enregistrement comptable de charges à payer ou de charges constatées d'avance lorsque les coûts comptabilisés ne sont pas en phase avec l'avancement des travaux, et de factures à établir ou de produits constatés d'avance lorsque la facturation n'est pas en phase avec l'avancement des travaux.

Une provision pour perte à terminaison est enregistrée en provision pour risques lorsque le prix de revient d'une affaire est supérieur au chiffre d'affaires prévisionnel

2. Entreprises liées

Les montants qui sont indiqués dans les différents tableaux concernant les entreprises liées se rapportent aux opérations réalisées avec les filiales de SPIE France et les sociétés mères SPIE Opérations et SPIE SA.

3. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition.

Les frais d'établissement sont amortis sur une durée de trois ans.

Les logiciels sont amortis sur une durée de un à trois ans.

Les dépenses de recherche et développement nettement individualisées lorsqu'elles sont inscrites à l'actif sont amorties sur une durée maximale de trois ans.

En conformité avec le règlement CRC 2004-06, l'entreprise, opte pour l'activation des coûts de développement dès lors que les critères d'activation sont respectés et applique cette règle systématiquement pour tous les frais de cette nature.

4. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût d'acquisition hors intérêts des emprunts spécifiques ou à leur coût de production.

Les productions d'immobilisations par l'entreprise ne comprennent pas de frais financiers, ni de frais de Siège.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Constructions et installations de 10 à 30 ans
- Agencements et aménagements des constructions de 5 à 10 ans
- Matériels et outillages de 4 à 10 ans
- Matériel de bureau et informatique de 2 à 15 ans
- Mobilier de 5 à 10 ans

5. Titres immobilisés

Les titres figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Les titres de participation font l'objet d'un test de dépréciation systématique à la clôture qui conduit à constater une dépréciation lorsque la valeur actuelle des titres possédés devient inférieure à sa valeur

nette comptable.

6. Stocks et en-cours

Le stock de matières premières est évalué selon la méthode du coût moyen pondéré.

Le stock d'en cours est évalué à leur coût réel d'entrée.

Depuis 2019, les stocks de matières premières et approvisionnements font l'objet d'une dépréciation article par article en fonction de leur vétusté.

7. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances douteuses donnent lieu, le cas échéant, à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement. Les créances échues depuis plus de 6 mois font également l'objet d'une dépréciation.

Les comptes courants de trésorerie groupe sont régis par des conventions de trésorerie entre la société mère et ses filles pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sauf résiliation d'une des deux parties.

Les taux de rémunérations sont calculés suivant les critères suivants :

- au taux EONIA diminué de 1/16^{ème} pour cent l'an pour les intérêts relatifs aux excédents de trésorerie placés.
- au taux EONIA majoré de ¼ pour cent l'an pour les intérêts relatifs aux besoins de trésorerie financés.

8. Suivi ultérieur de la valeur des actifs

Par application du règlement CRC 2002-10, une recherche d'indice de perte de valeur durable est effectuée sur l'ensemble des actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable de ces actifs est appréciée et une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable.

9. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée lorsque la société a une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable.

Les provisions constituées découlent de litiges sur affaires, de litiges commerciaux ou prud'homaux ou d'autres risques.

De manière générale, chacun des litiges connus fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes et, après avis éventuels de conseils externes, les provisions jugées nécessaires sont constituées pour couvrir les risques estimés.

Les provisions pour risques comprennent également les pertes estimées à terminaison sur les affaires en cours qui sont provisionnées pour la partie non encore exécutée.

10. Engagement du personnel

10.1. Engagement de retraite et avantages similaires

La société applique depuis le 8 juillet 2019 la recommandation CNC 2003-R.01 du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Les engagements de la société résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leur coût, sont évalués par un actuaire indépendant selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à évaluer l'engagement en fonction du salaire projeté en fin de carrière, et des droits déterminés selon les dispositions de la convention collective, des accords d'entreprise ou des droits légaux en vigueur.

Ces régimes sont soit partiellement financés, leurs actifs étant alors gérés séparément et indépendamment de ceux de la société, soit non financés. La part non financée fait l'objet d'une provision pour retraite au bilan.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, les écarts actuariels représentant plus de 10% du montant des engagements ou de la valeur de marché des placements sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de présence des salariés au sein de la société. Les écarts actuariels représentant moins de 10% ne sont pas comptabilisés. Le coût des services passés est amorti, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel.

La provision pour retraite est calculée au bénéfice du personnel actif Cadres et ETAM. Les indemnités de départ en retraite des ouvriers sont prises en charge par un régime inter-entreprises à prestations définies (régimes Caisse BTP/CNPRO). Ne disposant pas des informations permettant d'allouer la part des obligations et des actifs, ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies.

La charge annuelle comptabilisée sur l'exercice au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes.

S'agissant de l'évaluation des engagements de retraite, les hypothèses faites par la société sur les modalités de départ de ses salariés (départ en retraite volontaire, âge de départ au taux plein) correspondent au taux plein selon la loi Fillon à partir d'un âge de début de carrière par défaut et avec prise en compte de la réforme 2013 (augmentation progressive d'un trimestre tous les trois ans de la durée de cotisation requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein ; cette durée sera portée à 43 annuités à partir de la génération 1973). Ces modalités prennent également en compte l'augmentation progressive de 60 à 62 ans de l'âge minimum légal de départ à la retraite (réforme 2010) et le décret de juillet 2012 qui a étendu le dispositif de retraite anticipée pour carrières longues aux assurés qui justifient d'un début d'activité avant 20 ans.

10.2. Autres avantages à long terme

Pour les autres avantages à long terme, les engagements sont évalués de la même façon par un actuair indépendant en particulier les engagements relatifs aux médailles du travail. Les écarts actuariels générés ainsi que le coût des services passés sont immédiatement comptabilisés en charges ou en produits, l'exercice de leur constatation.

11. Compte de résultat

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

12. Évènements postérieurs à la clôture

En date du 10 février 2022, la société CIMLEC Industrie a cédé l'ensemble des parts sociales détenues soit 27 000 parts sociales représentant 90% du capital social de sa filiale Commerc Robotics S.L. pour un prix de cession de 45 000 euros, en numéraire. L'acquéreur, El Sr Inigo Canal Eguaras détenant 10% du capital de la société achète donc les 90% restantes.

La valeur nette des titres dans les comptes de la société CIMLEC Industrie s'élève à 86 606,29 euros générant une moins value long terme hors frais de cession de 41 606,29 euros.

La cession s'accompagne également d'un abandon partiel de compte courant de trésorerie d'un montant de 315 000 euros et d'un remboursement partiel de 35 000 euros pour solde.

Aucun autre évènement important n'est survenu depuis la date de la clôture des comptes.

III - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Société : CIMLEC INDUSTRIE

1. Immobilisations

Cadre A	IMMOBILISATIONS		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		
				Apports - TUP	Acquisitions	
Frais d'établissement et de développement (I)			1 423 083			
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			6 177 823		0	
Terrains		Dont composants	15 841			
Constructions	Sur sol propre		250 212			
	Sur sol d'autrui					
	Inst. gales, agenc. et am. des constructions		912 936			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			1 566 248		113 859	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers		610 687		4 854	
	Matériel de transport		9 894		0	
	Matériel de bureau et mobilier informatique		624 010		0	
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL (III)			3 989 828		118 713	
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations			734 606			
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières			360 089		51 439	
TOTAL (IV)			1 094 695		51 439	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			12 685 429		170 152	
Cadre B	IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation
			Virement	Cession		Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement (I)					1 423 083	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)				48 809	6 129 014	
Terrains					15 841	
Constructions	Sur sol propre				250 212	
	Sur sol d'autrui					
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				912 936	
Installations techniques, matériel et outillage industriels				3 979	1 676 128	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				615 541	
	Matériel de transport			7 540	2 355	
	Matériel de bureau et mobilier informatique			116 815	507 194	
	Emballages récupérables et divers					
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
TOTAL (III)				128 334	3 980 207	
Participations évaluées par mise en équivalence						
Autres participations					734 606	
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières				43 400	368 128	
TOTAL (IV)				43 400	1 102 734	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				220 544	12 635 037	

Commentaires sur les principales acquisitions, cessions et apports :

- **Actifs incorporels :**

Les principales sorties concernent la mise au rebut de logiciels .

- **Actifs corporels :**

Les principales acquisitions concernent du renouvellement d'outillages.

Les principales sorties (cessions, mise au rebut) se composent de matériels bureautiques et informatiques ainsi que la cession de véhicules.

- **Actifs financiers:**

Les principales acquisitions concernent :

- les dépôts et cautionnement suite au versement d'un dépôt de garantie SCI BIFER site des Mureaux et des clefs RATP pour un montant total de 5 973 euros.

- Le versement du prêt 1% logement pour un montant de 45 466 euros sous forme de prêt à échéance 2041.

2. Amortissements

Cadre A		SITUATION ET MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE					
Immobilisations amortissables			Début d'exercice	Augment.	Diminution	Fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement (I)			1 350 402	58 568		1 408 971	
Autres postes d'immobilisations incorporelles (II)			638 759	46 418	48 809	636 367	
Terrains			243	60		303	
Constructions	Sur sol propre		250 212			250 212	
	Sur sol d'autrui						
	Installations générales, agencements		875 962	9 250		885 212	
Installations techniques, matériels et outillages			1 346 424	81 770	1 702	1 426 492	
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements divers		462 113	34 398		496 510	
	Matériel de transport		9 894		7 540	2 355	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier		525 514	57 989	116 815	466 688	
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (III)			3 470 363	183 466	126 057	3 527 772	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			5 459 524	288 452	174 867	5 573 110	
Cadre B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
Immos	DOTATIONS			REPRISES			Fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort fiscal exceptionnel	
Frais étab.							
Autres							
Terrains							
Constructions :							
sol propre							
sol autrui							
install.							
Autres immobilisations :							
Inst. techn.							
Inst gén.							
M.Transport							
Mat bureau							
Emball.							
CORPO.							
Acquis. de titres	7 391						
TOTAL							
Cadre C		Charges réparties sur plusieurs exercices		Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler							
Primes de remboursement des obligations							

3. Provisions

Nature des provisions	Début de l'exercice *	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions gisements miniers et pétroliers				
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	52 215	7 391		59 606
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)	52 215	7 391		59 606
Provisions pour litige	1 619 145		279 000	1 340 145
Provisions pour garantie				
Provisions pour pertes sur marchés à terme	97 544	297 433	97 544	297 433
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions	2 328 155	76 594	540 930	1 863 819
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer	418 800		107 800	311 000
Autres provisions pour risques et charges	394 000	30 600		424 600
TOTAL (II)	4 857 644	404 627	1 025 274	4 236 997
Provisions sur immobilisations incorporelles	454 000			454 000
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participation				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks	1 258 400		52 857	1 205 543
Provisions sur comptes clients	191 266	17 050	74 014	134 302
Autres provisions pour dépréciations				
TOTAL (III)	1 903 666	17 050	126 871	1 793 845
TOTAL GENERAL (I + II + III)	6 813 526	429 067	1 152 145	6 090 448
Dont dotations et reprises d'exploitation		411 138	1 152 145	
Dont dotations et reprises financières		10 539		
Dont dotations et reprises exceptionnelles		7 391		
* dont apport suite aux TUP de Tenwhil et Commercy Robotique				

Commentaires sur les principales provisions par catégorie :

- Les provisions pour risques et charges:

a) La provision pour charges correspond à la provision pour pensions à hauteur de 76 594 euros.

La partie financière de la dotation des provisions pour indemnités de départ à la retraite est liée aux coûts d'actualisation de la provision pour un montant de 10 539 euros.

Les provisions pour pertes à terminaison s'élèvent à 297 433 euros et sont dotées sur l'exercice.

b) Les provisions pour risques représentent des provisions sur des risques liés aux affaires principalement.

Aucun montant significatif de reprises de provisions sur l'exercice 2021 ne concerne des provisions non utilisées.

- Dépréciation des créances :

Les créances douteuses ont donné lieu à l'enregistrement de dépréciations déterminées, client par client, en fonction de l'appréciation du risque de non recouvrement.

Les créances échues depuis plus de 6 mois ont fait également l'objet d'une dépréciation.

4. Créances et dettes

Cadre A		Etat des créances		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations						
Prêts				135 475		135 475
Autres immobilisations financières				232 653		232 653
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE				368 128		368 128
Clients douteux ou litigieux				59 951		59 951
Autres créances clients				8 863 119	4 728 070	4 135 049
Créances représentatives de titres prêtés		Prov pour dép ant constitués.				
Personnel et comptes rattachés				64 823	64 823	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				5 745	5 745	
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices			9 936	9 936	
	Taxe sur la valeur ajoutée			668 878	668 878	
	Autres impôts					
	Etat - divers			38 713	38 713	
Groupes et associés				2 711 240	2 711 240	
Débiteurs divers				52 326	52 326	
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT				12 474 731	8 279 731	4 195 000
Charges constatées d'avance				808 323	808 323	
TOTAL DES CREANCES				13 651 182	9 088 054	4 563 128
Prêts accordés en cours d'exercice						
Remboursements obtenus en cours d'exercice						
Prêts et avances consentis aux associés						
Cadre B	Etat des dettes		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et - de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles						
Autres emprunts obligataires						
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine						
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine						
Emprunts et dettes financières divers						
Fournisseurs et comptes rattachés			3 523 185	3 523 185		
Personnel et comptes rattachés			3 204 985	3 204 985		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			927 316	927 316		
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices					
	Taxe sur la valeur ajoutée		1 873 652	1 873 652		
	Obligations cautionnées					
	Autres impôts		89 755	89 755		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
Groupes et associés						
Autres dettes			1 466 495	1 466 495		
Dette représentative de titres empruntés						
Produits constatés d'avance			3 229 898	3 229 898		
TOTAL DES DETTES			14 315 287	14 315 287		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				Emprunts auprès des associés personnes physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice						

La fraction des créances représentées par des effets de commerce s'élève en 2021 à : 0 euro.

La fraction des créances représentées par des virements commerciaux s'élève en 2021 à : 0 euro.

La fraction des dettes représentées par des effets de commerce s'élève en 2021 à : 0 euro.

La fraction des dettes représentées par des virements commerciaux s'élève en 2021 à : 0 euro.

Les principales opérations avec les entreprises liées représentent un montant de :

- 129 836 euros sur les comptes clients et comptes rattachés.
- 2 711 240 euros sur les autres créances et concernent :
 - le compte courant de trésorerie envers sa société mère SPIE Industrie & Tertiaire pour 2 124 941 euros.
 - le compte courant de trésorerie envers ses filiales Commercys Robotica pour 350 000 euros ainsi que le compte courant de trésorerie envers Cimlec Industrial pour 165 385 euros.
 - le compte d'intégration fiscale envers SPIE SA 70 914 euros.
- 123 400 euros sur les dettes fournisseurs et comptes rattachés.
- 0 euro sur les autres dettes .

5. Variation des capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	Ouverture 31/12/2020	Décision IFRIC-ANC *	Augment.	Distribution de dividendes	Affectation du résultat N-1	Clôture 31/12/2021
Capital social ou individuel	1 245 000					1 245 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,						
Ecart de réévaluation						
Réserve légale	210 000					210 000
Réserves statutaires ou contractuelles						
Réserves réglementées						
Autres réserves	90 000					90 000
Report à nouveau	1 400 536	230 764			-2 028 973	-397 673
Résultat de l'exercice	-2 028 973		941 440		2 028 973	941 440
Subventions d'investissement						
Provisions réglementées	52 215		7 391			59 606
TOTAL CAPITAUX PROPRES	968 778	230 764	948 831			2 148 374

* Cf. I.3. Décision IFRIC-ANC : évaluation des engagements d'indemnités de départ en retraite au 1er janvier 2021.

6. Nombre et valeur nominale des composants du capital social

	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2021	Valeur nominale
Actions ordinaires	83 000			83 000	15 euros
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote)					
Actions préférentielles					
Parts sociales					
Certificats d'investissement					
Total	83 000			83 000	

7. Charges à payer

Charges à payer	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	592 622
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	2 077 619
Dettes fiscales et sociales	3 667 464
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	1 457 429
Total	7 795 133

8. Produits à recevoir

	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	3 472 657
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	
Etat et autres collectivités publiques	
Autres créances	217 640
Disponibilités	
Total	3 690 297

9. Produits & Charges constatés d'avance

La nature et les montants des Produits constatés d'avance sont les suivants :

Produits constatés d'avance liés à la méthode dite à l'avancement (cf. § II.1) 3 218 706 euros

Produits constatés d'avance divers : 11 192 euros.

La nature et les montants des Charges constatées d'avance sont les suivants :

Charges constatées d'avance liées à la méthode dite à l'avancement (cf. § II.1) 808 323 euros

IV - COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Société : CIMLEC INDUSTRIE

1. Ventilation du chiffre d'affaires

Ventilation du chiffre d'affaires	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation
Répartition par secteur d'activité			
Ventes de marchandises			%
Production vendue biens			%
Production vendue services	33 134 228	30 535 454	9%
Répartition par marché géographique			
Chiffres d'affaires nets-France	31 628 150	28 851 675	9%
Chiffres d'affaires nets-Export	1 506 078	1 683 779	-10%
Chiffres d'affaires nets	33 134 228	30 535 454	9%

Afin que le lecteur des comptes annuels puisse porter un jugement avisé, l'information complémentaire suivante est fournie :

Détail du Chiffres d'affaires	Montant Exercice 2021
<i>E-efficient buildings</i>	2.07%
<i>Energies</i>	14.03%
<i>Services aux industries</i>	60.65%
<i>Smart city</i>	23.26%
Chiffres d'affaires total	100,00 %

2. Résultat financier

Le résultat financier s'élève à **-12 865 euros** au 31/12/2021.

Les produits financiers s'élèvent 282 euros et se composent principalement d'autres produits financiers.

Les charges financières s'élèvent à 13 147 euros et se composent principalement de la :

- Dotation financière liée aux coûts d'actualisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite pour 10 539 euros.
- Dotation financière liée aux coûts d'actualisation des médailles du travail pour 1 917 euros.

3. Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à **-9 717 euros** au 31/12/2021 et se compose principalement :

- de produits exceptionnels : pénalités perçues pour un montant de 579 euros.
- de charges exceptionnelles s'élevant à 10 296 euros :
 - Pénalités et amendes : 628 euros.
 - Valeur comptable des éléments cédés pour : 2 777 euros.
 - Amortissements dérogatoires : 7 391 euros.

4. Transferts de charges

Transferts de charges	Exploitation
Transferts de charges d'exploitation : remboursements formations OPCO	40 870
Transferts de charges financières	
Transferts de charges exceptionnelles	
TOTAL	40 870

5. Effectifs

	Effectif salarié	
Effectif	2021	2020
Cadres	103	122
Etam	73	85
Ouvriers	78	81
TOTAL	254	288

6. Rémunérations allouées aux dirigeants sociaux

Sous couvert de l'article 24-18 du décret n°83-1020 du 29 novembre 1983, aucune information ne sera communiquée car cela permettrait d'identifier la situation d'un membre déterminé des organes de direction.

7. Impôts sur les bénéfices

	Résultat courant	Résultat exceptionnel	Participation	Crédits d'impôts	Retenues à la source
Résultat avant impôts	891 282	-9 717		59 876	
Impôts au taux de 26.5 %*					
Résultat après impôts	891 282	-9 717		59 876	

Imputation du déficit fiscal ramenant le montant de l'impôt à 0.

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant, résultat exceptionnel et participation.

Intégration fiscale :

La société est placée sous le régime d'intégration fiscale du groupe SPIE SA depuis le 1^{er} janvier 2020.

L'impôt comptabilisé correspond à l'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale.

V- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Société : CIMLEC INDUSTRIE

1. Engagements donnés

- Cautions bancaires : Néant
- Avals, cautions et garanties : 1 605 499 euros
- Effets escomptés non échus et cession Dailly : Néant

2. Engagements reçus

- Cautions bancaires, garanties : Néant
- Subventions d'équilibre : Néant
- Actions des administrateurs : Néant

3. Crédit-bail

Néant.

4. Engagements en matière de location simple immobilière

Les engagements relatifs aux contrats immobiliers de location simple s'élèvent à 1 998 449 euros et s'échelonnent comme suite :

<i>En euros</i>	<i>31 déc, 2021</i>	<i>< 1 an</i>	<i>2 à 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>
Total engagement immobiliers - locations simples	1 998 449	314 093	1 684 356	-

5. Fiscalité différée

Libellé	31/12/2021 (1)	31/12/2020
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt		
Provisions réglementées	59 606	52 215
Plus values à long terme en sursis d'imposition		
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	59 606	52 215
Total passif d'impôt futur	15 796	14 620
Bases d'allègement de la dette future d'impôt		
Pertes potentielles sur contrat à long terme		
Provisions pour retraites et obligations similaires	1 863 819	2 328 155
Autres risques et charges provisionnés	1 586 090	1 513 072
Charges à payer	25 254	22 305
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	3 475 163	3 863 532
Total actif d'impôt futur	- 920 918	-1 081 789
Situation nette	-905 122	- 1 067 169

(1) Taux d'impôt : 26.5%

6. Liste des filiales et participations

Filiales et participations	Capital (4)	Réserves et report à nouveau avant affectations des résultats (4)	Quote-part du capital détenu (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société en cours d'exercice
				Brute	Nette					
A. Renseignements détaillés(1) (2)										
Filiales (+ de 50% du capital détenu par la société)				734 606	734 606	515 385				
CIMLEC INDUSTRIALS.R.L., société de droit roumain Sat Argeselu Comuna Maracineni Hala 1 Platforma Europa 4 115300 JUDET ARGES ROUMANIE	140 993	366 330	100	648 000	648 000	165 385		1 445 907	24 703	
COMMERCE ROBOTICA S.L., société de droit espagnol Poligindustrial Multiva Baja Calle B 45 - Mutilv31 192 ARANGUREN	30 000	103 745	90	86 606	86 606	350 000		853 306	127 999	
Participations (10 à 50% du capital) - à détailler										
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations non reprises au A.										
Filiales françaises (ensemble)										
Filiales étrangères (ensemble) (3)										
Participations dans des sociétés françaises										
Participation dans des sociétés étrangères										
TOTAL				734 606	734 606					

(1) Dont la valeur d'inventaire excède un certain pourcentage (déterminé par la réglementation) du capital de la société astreinte à la publication. Lorsque la société a annexé à son bilan, un bilan des comptes consolidés conformément à la réglementation, cette société ne donne des renseignements que globalement (§ B) en distinguant (a) filiales françaises (ensemble) et (b) filiales étrangères (ensemble).

7. Identité des sociétés consolidantes

Les comptes de la société sont inclus, selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés de la société suivante :

SPIE SA

Société Anonyme au capital de 76 448 142,34 euros

Société de droit français

Campus Saint Christophe - Europa

10, avenue de l'Entreprise

95863 CERGY-PONTOISE CEDEX

RCS PONTOISE 532 712 825

8 . Autres opérations non inscrites au bilan

La société n'a pas d'opération avec les parties liées à mentionner.

9. Avantages au personnel

Annexe 1 : Engagement en matière de retraite - provision pour indemnités de départ à la retraite.

ANNEXE 1 : ENGAGEMENT EN MATIERE DE RETRAITE - PROVISION POUR INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

Les principaux régimes d'avantage au personnel postérieurs à l'emploi sont les suivants :

- Régimes de base

La société participe à des régimes de sécurité sociale français de base pour lesquels la charge enregistrée est égale aux cotisations appelées par les organismes d'Etat.

- Régimes à prestations définies de différents types :

- capital en cas de départ à la retraite ou de départ du salarié : chaque employé de la société (personnel actif Cadres et ETAM) bénéficie d'une indemnité de fin de carrière dépendant de l'ancienneté et du salaire de fin de carrière.

Les engagements de retraite sont déterminés en accord avec les principes comptables présentés en note 8.12.1.

Provision comptabilisée au bilan :

L'évolution de la provision inscrite au bilan se détaille comme suit :

	en KE	CHARGES INDISTINGUABLES
EVALUATION DES ENGAGEMENTS		
Valeur actuelle totale des engagements au 31.12.2020		2 400,140
Impact IFRIC au 01.01.2021	-	237,900
Charge normale de l'exercice		135,491
Charge d'intérêt		10,539
Cotisations versées par les salariés		-
Modifications de régime		-
Acquisitions d'activité		-
Cessions d'activité		-
Traitements de personnel		-
Liquidations/Réductions de régime/Licenciements	-	78,218
Pertes et (gains) actualisés		112,808
Prestations payées	-	310,166
Autres		-
Valeur actuelle totale des engagements au 31.12.2021		1 807,079
COUVERTURE DES ENGAGEMENTS		
Valeur de marché des fonds investis au 31.12.2020		-
Traitements 1er janvier		-
Rendement réel des fonds		-
Contributions de l'employeur		-
Contributions des salariés		-
Modifications de régime		-
Acquisitions d'activité		-
Cessions d'activité		-
Traitements de personnel		-
Réductions de régime		-
Liquidations de régime		-
Prestations payées		-
Autres		-
Valeur de marché des fonds investis au 31.12.2021		-
CHARGE N		
Les coûts de retraite pris en charge se décomposent de la façon suivante :		
Charge normale de l'exercice		135,491
Charge d'intérêt		10,539
Rendement attendu des fonds		-
Amortissement des modifications de régime		-
Amortissement des pertes et (gains) actualisés		8,781
Effet des réductions / liquidations / licenciements	-	78,218
COUT NET SUR LA PERIODE		76,594
COUVERTURE FINANCIERE		
		1 807,079
(Pertes) et gains actualisés non reconnus		56,739
Coûts des services passés non reconnus		-
MONTANT PROVISIONNE - UE19/social		1 863,818
Réconciliation provision UE19/social		
MONTANT PROVISIONNE AU 31.12.2020		2 328,155
Impact IFRIC au 01.01.2021	-	230,764
MONTANT PROVISIONNE AU 01.01.2021		2 097,391
Coût net sur la période		76,594
Cotisations payées / Prestations versées	-	310,166
Variation de périmètre: Acquisitions/Cessions/Traitements en cours d'année		-
Autre		-
MONTANT PROVISIONNE AU 31.12.2021		1 863,818

ACTIFS DE COUVERTURE

Pour les régimes couverts par des placements dédiés, les placements se décomposent comme suit au 31 décembre 2021 :

Actions
Obligations
Contrats d'assurance
Autres
Total

La société prévoit de ne rien verser pour ces régimes en 2021.

HYPOTHESES ACTUARIELLES

	Au 31/12/2020	Au 31/12/2021
Taux d'actualisation	0,50%	1,00%
Table de mortalité :	Phase d'activité : TH/TF 00-02 Phase de retraite : TGH/TGF 05	Phase d'activité : TH/TF 00-02 Phase de retraite : TGH/TGF 05
Progression de salaire	2,75%	2,75%
Taux de turnover (salarié actif)	0,50% par an jusqu'à 55 ans, puis 0% après 55 ans	0,50% par an jusqu'à 55 ans, puis 0% après 55 ans
Progression du plafond de la sécurité sociale	2,00%	2,00%
Progression des valeurs de points ARRCO et AGIRC	1,00%	1,00%
Progression des salaires de référence ARRCO et AGIRC	1,50%	1,50%
Probabilité d'être marié à la retraite	70%	70%
Age du conjoint	Conjoint féminin 3 ans plus jeune Conjoint masculin 3 ans plus âgé	Conjoint féminin 3 ans plus jeune Conjoint masculin 3 ans plus âgé
Taux technique des assurances de rentes	Actif : 0,00% Retraités : selon les individus (2,25% - 2,50%)	Actif : 0,00% Retraités : selon les individus (2,25% - 2,50%)
Option de taxation Fillon	Sur les rentes (16% dès le premier euro pour les rentes en cours et 32% pour la rente future)	Sur les rentes (16% dès le premier euro pour les rentes en cours et 32% pour la rente future)

CIMLEC INDUSTRIE

Société par Actions Simplifiée au capital de 1 245 000 euros

Siège social : 1-3 rue Chappe – ZI des Garennes

78130 LES MUREAUX

421 409 236 RCS VERSAILLES

ASSEMBLEE GENERALE DU 17 MAI 2022

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

EXTRAIT

Le dix-sept mai deux mille vingt-deux à dix heures, l'Associé unique de la société CIMLEC Industrie s'est réuni au siège social de la société SPIE Industrie & Tertiaire à FEYZIN (69320) – 4, avenue Jean-Jaurès, sur convocation du Président.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric TOUSSAINT, en sa qualité de Président.

La société SPIE Industrie & Tertiaire, représentée par Monsieur Frédéric TOUSSAINT, en sa qualité d'associé unique, est appelée aux fonctions de scrutateur.

Monsieur Bruno NASCIMENTO est désigné comme secrétaire de l'Assemblée par le Président et le scrutateur.

Madame Katia NABOUDET et Messieurs Guy-Guy KIAM I et Cyril MALBEC représentants du Comité d'Entreprise, régulièrement convoqués, sont absents et excusés.

La société ERNST & YOUNG et Autres, Commissaire aux comptes, régulièrement convoquée, est absente excusée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée.

En conséquence, l'Assemblée Générale réunissant la totalité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer conformément à la loi et aux statuts.

Puis, le Président rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à ces jour, heure et lieu à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ♦ Rapport de gestion du Président,
- ♦ Rapports du Commissaire aux comptes,
- ♦ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- ♦ Affectation du résultat,

-
- ♦ Pouvoirs pour les formalités.
-

Après discussion et plus personne ne demandant la parole, l'Associé unique a pris les décisions ci-après :

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021, approuve le rapport de gestion du Président et les opérations qui y sont mentionnées, les informations complémentaires ainsi que les comptes tels qu'ils sont établis et présentés par le Président.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 52 709 euros et qui ont donné lieu à une imposition de 13 968 euros.

L'associé unique donne en conséquence au Président et au Directeur Général quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2021 s'élevant à 941 440,48 euros en totalité au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes ni d'autres revenus au titre des trois exercices précédents.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes décisions pour accomplir toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME



Frédéric TOUSSAINT
Président